



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Augmentation de la fréquence de remboursement des dépistages du cancer du sein

Question écrite n° 8549

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur le nombre et la fréquence de dépistages gratuits du cancer du sein dont peuvent bénéficier les citoyennes. En effet, si le premier dépistage remboursé par la sécurité sociale intervient à l'âge de 40 ans, le suivant n'a lieu qu'à l'âge de 50 ans. Aussi lui demande-t-il si le Gouvernement, qui mène une politique majeure de prévention, envisage d'anticiper l'âge du premier dépistage avant 40 ans comme d'en augmenter la fréquence, par exemple annuellement.

Texte de la réponse

Le cancer du sein est, en France, le plus fréquent des cancers chez la femme et la première cause de décès par cancer. Le programme national de dépistage organisé du cancer du sein mis en œuvre dès 2004 permet de détecter précocement et de réduire la mortalité du cancer du sein. Ce dépistage a pour cible les femmes âgées de 50 à 74 ans, qui bénéficient d'un examen clinique des seins et d'une mammographie de dépistage tous les 2 ans ainsi que d'une double lecture systématique en cas de cliché normal ou bénin. Le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein est de 46,6 % en 2020-2021. A ce taux de participation s'ajoute un taux estimé entre 10 et 15 % de femmes de 50 à 74 ans se faisant dépister dans le cadre d'une démarche de détection individuelle. En cumulant dépistage organisé et dépistage individuel, le taux de participation global se rapproche de l'objectif européen de 70 % de participation. Afin d'augmenter la participation aux dépistages des cancers, le Président de la République a annoncé en février 2021 un objectif d'un million de dépistages supplémentaires d'ici 2025 dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Par ailleurs, pour donner suite aux recommandations du rapport de l'inspection générale des affaires sociales sur les dépistages organisés des cancers de janvier 2022, le ministère de la santé et de la prévention vient d'annoncer une nouvelle feuille de route des dépistages organisés des cancers « Priorité dépistages » d'ici 2024 afin d'atteindre, voire dépasser, l'objectif initial d'1 million de dépistages supplémentaires. La mesure phare de cette feuille de route vise une organisation rénovée des dépistages organisés des cancers passant par l'évolution des missions des centres régionaux de coordination des dépistages des cancers pour répondre aux enjeux de qualité et de participation. Cette feuille de route prévoit également un renforcement des actions de sensibilisation et de communication sur les dépistages organisés des cancers du sein et des campagnes de messages de sensibilisation via Ameli et Mon espace Santé. De même, les médecins traitants pourront mieux identifier les patients n'ayant pas bénéficié du dépistage pour pouvoir les relancer. Une diminution des freins à la participation des personnes au dépistage sera recherchée, en prenant notamment mieux en compte la douleur lors de l'examen. De plus, une enveloppe financière de 20 M€ en 2022 et 2023 doit permettre la mise à niveau du parc de mammographes, par le remplacement des appareils les plus anciens, et améliorer ainsi le dépistage. Enfin, dans le cadre de la mise en place des RDV de prévention aux âges-clés souhaités par le Président de la République et votés par la Loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023, une attention particulière devra être accordée en faveur du dépistage du cancer du sein. L'ensemble de ces travaux sur les évolutions du dépistage organisé du cancer du sein visent à gagner en participation, en performance et en qualité sur les modalités actuelles du dépistage organisé du cancer du sein.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8549

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5056

Réponse publiée au JO le : [18 juillet 2023](#), page 6865